FORMATIONS

UN PROGRAMME DE SITES & CITÉS

2ND SEMESTRE 2025

Intervenants
Jacky Cruchon,
Expert urbanisme et patrimoine
Arnaud De Lajartre, Maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers

Objectifs
Découvrir une première approche des outils de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes. Apprendre à différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

Programme
- Introduction et contextualisation
- Partie n°1 : Les documents d'urbanisme (hors PSMV) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- Partie n°2 : Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements
- Conclusion et débat

Intervenants
Jacky Cruchon,
Expert urbanisme et patrimoine
Jean-Michel Pitoun, marchand de biens spécialisé opérations Malraux, déficits fonciers, administrateur d'immeuble

Objectifs
Présenter quelques modes d'incitation fiscale pour la restauration du patrimoine habité ou non.

Programme
- Les outils de droit commun (TVA, revenus et déficits fonciers, Pinel...)
- Les outils sortant du droit commun (Malraux, MH, Fondation du patrimoine, Denormandie...)

Intervenant
Philippe Zavoli,
Professeur de droit public,
Université de Pau et des Pays de l'Adour

Objectifs
Se familiariser avec la règlementation en vigueur en matière de publicité et d'enseignes et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable.

Programme
- Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- L'élaboration d'un RLP
- Le traitement des enseignes en centre-ville et Site patrimonial remarquable
- Exemples de bonnes pratiques, zoom sur le contentieux
- Echanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les territoires

FORMATIONS

UN PROGRAMME DE SITES & CITÉS

2ND SEMESTRE 2025

Intervenants
Jacky Cruchon,
Expert urbanisme et patrimoine
Pascal Planchet, Professeur de droit public à l'Université de Lyon II

Objectifs
Présenter les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) créés par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 et répondre aux questions concrètes des collectivités.

Programme
- Introduction et contextualisation : origines, objectifs et institutions des SPR
- La mise en place d'un SPR : maîtrise d'ouvrage, financements associés, périmètre
- Le choix du document de gestion (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur / Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) et le contenu des documents
- La fiscalité / les abords des Monuments Historiques / autorisation de travaux / le rôle de l'ABF/ l'intérêt de l'étude environnementale
- Partage d'expériences

Intervenants
Eric PACHECO, Président d'Héritech
Florence GUIONNEAU-JOIE, Experte en projets patrimoniaux et numériques

Objectifs
Comprendre les enjeux de la transition numérique dans la gestion et la valorisation des patrimoines.

Programme
- L'économie de projet
- L'expérience numérique patrimoniale
- La diffusion des productions/dispositifs/expériences digitales patrimoniales au service du marketing
- L'impact du numérique patrimonial sur l'attractivité
- La mise en tourisme par le numérique

Tarifs des formations

	EN LIGNE
	2 X 2h30
Pour les villes adhérentes de moins de 7 500 habitants Petites villes de demain / Villages d'avenir / Action Cœur de Ville / Ministère de la Culture	100 €
Pour les villes adhérentes de plus de 7 500 habitants	200 €
Pour les non-adhérents	350 €

Effectifs lors des formations : **15 personnes maximum**
Fiches et calendrier des formations à retrouver sur www.sites-cites.fr
Nos formations peuvent être organisées en intra et **personnalisées à la demande**
Merci de nous contacter : reseau@sites-cites.fr ou au 09 72 49 97 06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anct petites villes de demain

Sites & Cités remarquables de France est un réseau de collectivités engagées dans la mise en valeur de leurs patrimoines et centres anciens et dotées d'un site patrimonial remarquable et /ou labellisées « Ville et Pays d'art et d'histoire ». L'Association œuvre depuis 2000 à la sensibilisation et à la formation des élus et techniciens.
En 2022, dans le cadre de son partenariat avec l'ANCT-PVD, les formations sont ouvertes à un tarif préférentiel aux « Petites villes de demain » et en 2025 aux « Villages d'avenir » et aux « Actions Cœur de Ville ».

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Sites & Cités remarquables de France est un organisme de formation certifié Qualiopi
N° de déclaration d'activité : 7264037264
Agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux
Méthodes mobilisées : documentations / PPT / analyse d'étude de cas / échanges / débats.
Modalités d'évaluation : notule de présentation et de niveau en début de session
& auto-évaluation en fin de session.
Formation accessible aux personnes en situation de handicap